

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUILLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

COURRIER DE LA SEMAINE

Les événements politiques importants de ces derniers jours concernent tous la politique extérieure, la Chine, le Transvaal, le Touat. Et même l'on peut dire que le Transvaal et le Touat sont tout à fait relégués à l'arrière plan. En Afrique Australe, les armes anglaises paraissent immobiles et les sympathies européennes pour leur cause n'augmentent pas.

Le mouvement contre la politique de MM. Chamberlain et Milner est interrompu depuis le commencement des hostilités et, Dieu sait, que notre voisine n'a rien ménagé pour éclairer le monde sur la bonté de sa cause.

Au Touat, tout va bien, il ne s'agit que de payer. M. Berthelot junior aurait voulu jeter bas le gouvernement sur cette question de crédits. « Vous avez engagé des dépenses sans l'autorisation de la Chambre, vous avez fait la guerre sans l'avoir consultée, vous avez agi inconstitutionnellement. » M. Berthelot reprend les Clémenceau au Palais-Bourbon. Le vote de ses collègues lui a montré que le goût de ces jeux dangereux était passé à la majorité républicaine, — au moins en ce qui concerne notre politique coloniale. Comme la Cunégonde de *Candide*, les Constitutions ne détestent pas d'être un peu violées. Mais il faut que ce soit pour le bon motif.

C'est de cette même région que nous parvient la nouvelle de la captivité de la mission Blanchet. La mission Blanchet était partie, il y a un an, pour établir le tracé du Transsaharien et son action toute pacifique n'avait été entravée par rien. C'est au moment de regagner la côte qu'elle se trouve prisonnière du Cheiksaabou, qui se fait ainsi connaître à ses contemporains. Il y a lieu de croire qu'il n'aura pas à se féliciter d'être sorti, de cette manière, de son obscurité et que ce Cheik ne tardera pas à recevoir la carte à payer.

Il est aujourd'hui certain qu'en Chine, il y a une révolution. Le prince Tuan, boucher et boxeur a déposé l'impératrice douairière, et l'empereur actuel, et mène le branle contre les « diables étrangers ». Pour tous les européens, là bas, la situation de grave est devenue tragique. Il est même à présumer que tous ont été massacrés et déjà une dépêche l'a annoncé. Selon la méthode chinoise, elle sera démentie demain, puis reconfirmée partiellement, pour être à nouveau déclarée fautive, et ainsi de suite jusqu'au jour où l'on apprendra définitivement la vérité. On en sera moins surpris et les Céléstes pensent que nous en seront moins frappés. Ils verront cela dans quelques mois, puisque c'est une expédition en règle qu'il va falloir tenter. Cette expédition collective des puissances sera la première et imprévue manifestation des Etats-Unis d'Europe. A quelque chose malheur est bon.

Les Etats-Unis d'Amérique, eux, nous comblent ! Ils décorent nos places et squares. Ici la statue de Washington, là, celle de La Fayette. Nous leur avions jadis donné une Lafayette de Bartholdi, et la Liberté-phare de New-York, c'est un échange de bons

procédés, comme dans les ménages, les petits cadeaux entretiennent l'amitié.

C. J.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 Juillet 1900

M. Ferdinand Bougère pose une question au ministre de la guerre, au sujet de la circulaire autorisant les commandants de corps d'armée à donner des permissions à des militaires qui demandent à aller chez eux pour la moisson. Il y aurait lieu d'augmenter la proportion. Le général André promet que quelques congés supplémentaires seront accordés.

La Chambre discute le projet sur l'armée coloniale, retour du Sénat.

L'amiral Rieuner proteste encore contre le rattachement des troupes coloniales à la guerre. Tout est compromis, dit-il. M. de Mahy réclame à son tour le rattachement de l'armée coloniale au ministère des colonies. M. Honoré Leygues soutient le contre-projet de M. de Mahy, qui est repoussé malgré une manifestation de la droite, par 468 voix contre 52.

Et l'ensemble du projet sur l'armée coloniale est adopté par 472 voix contre 41.

La Chambre reprend la suite de la discussion des diverses propositions destinées à enrayer la mévente des blés.

M. Derbusoy prononce un discours. MM. Mando, Noël et Thierry prennent part à la discussion, mais la Chambre renvoie la suite au lendemain.

Séance du 6 juillet 1900

Le président annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation de M. Lasies sur la pression exercée par le gouvernement sur les magistrats, en vue d'interrompre pour certaines actions le cours de la justice. Il agit du procès du capitaine Frisch à l'« Aurore. »

Le gouvernement demande à la Chambre de ne pas modifier son ordre du jour.

M. Lasies proteste : il ne veut plus courbé la tête, dit-il, sous la tyrannie de ce jacobin de salon qu'est M. le président du conseil (Protestations).

Et durant quelques minutes, M Lasies continue à invectiver M. Waldeck-Rousseau.

Le président consulte la Chambre sur le point de savoir si la parole doit être retirée à M. Lasies.

La Chambre se prononce pour.

Immédiatement un tumulte effroyable se produit : M. Lasies ne veut pas abandonner la tribune.

Le président se couvre et sort. M. Lasies se tourne alors vers la gauche, l'injure, et la traite de lâche, canaille, vendue, crapule. Puis en sortant, il bondit sur les députés républicains ; une mêlée s'ensuit entre ces derniers et les nationalistes : des coups de poings sont échangés.

M. Lasies est fortement malmené : il remonte cependant à la tribune, qu'il occupe pendant une heure.

Les huissiers font sortir le public et les journalistes mais sont impuissants à rétablir l'ordre dans l'hémicycle.

Au bout d'une heure de ce tumulte, le président rentre en séance.

M. Deschanel prononce quelques mots et prie M. Lasies de quitter la tribune : cependant celui-ci a la parole pour un rappel au règlement.

Il proteste contre le président de la Chambre, et contre la violation de tout droit, de toute liberté.

M. Lasies descend de la tribune et regagne sa place.

Là Chambre, après ces incidents regrettables, reprend la discussion sur la mévente des blés.

MM. Thierry, Viger, Rivals, prononcent des discours : au sujet des ouvriers du bâtiment, que la fin des travaux de l'Exposition réduit au chômage, M. Viviani pose une question au ministre du commerce : celui-ci répond que tout sera fait pour soulager la misère des ouvriers.

L'incident est clos, et la séance est levée.

Sénat

Séance du 5 juillet 1900

Le Sénat prend en considération la propo-

sition de loi tendant à modifier la loi de 1897 sur les récompenses nationales en faveur des Français résidant à l'étranger.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture et annulation des crédits sur l'exercice 1900 et ouverture des crédits spéciaux d'exercices clos et périmés, ouverture de crédits au titre des budgets annexes.

Le Sénat passe à la discussion des articles. Un crédit de 600.000 fr. est voté pour travaux de chemins de fer en Algérie, ainsi qu'un crédit de 450.000 fr. pour la liquidation d'une instance relative au lac salé de Thilamine.

L'ensemble du projet sur les crédits supplémentaires est adopté par 231 voix contre 27.

M. Franck-Chauveau et Milliard demandent à interpeller sur la démission du général Jamont. La discussion immédiate est ordonnée.

M. Franck-Chauveau accuse le général André d'avoir désorganisé l'état-major.

Il dépose cet ordre du jour : le Sénat regrettant les mesures qui ont pour effet de désorganiser l'armée, passe à l'ordre du jour.

M. Waldeck-Rousseau explique ce qui s'est produit entre le général André et le général Delanne : le ministre a seul le droit de choisir les officiers d'état-major.

Quant au général Jamont il devait prendre sa retraite au mois de juillet. Du reste, dit le président du conseil, il est remplacé par « un général qui serait acclamé de tous si, à son amour pour l'armée, il ne joignait pas le dévouement à la République. »

Il termine, en assurant le Sénat « que le gouvernement continuera sa tâche, car celui-ci n'est pas de ceux qu'on intimide ou qu'on décourage. » Vifs applaudissements à gauche.

L'ordre du jour de confiance présenté par MM. Leydet et Desmon est voté par 166 voix contre 85. En outre par 153 voix contre 90, le Sénat vote l'affichage du discours de M. Waldeck-Rousseau.

La séance est levée.

Séance du 6 juillet

Le Sénat reprend la discussion du projet relatif à l'infanticide. M. Martin combat le contre-projet Aucoin.

M. de Casabianca demande le renvoi à la commission.

M. de Chamillard se rallie au contre-projet Aucoin.

M. Monis demande le renvoi à la commission. Le renvoi est prononcé. Et la séance est levée.

EN CHINE

Massacre de la Mission Belge

Une dépêche de Bruxelles dit que des télégrammes de Chine annoncent le massacre de la mission belge à Pékin. Le gouvernement belge n'a pas reçu confirmation de cette nouvelle.

En outre en réponse à une demande d'information sur la situation à Pékin, adressée par télégraphe, on a reçu à Londres de source autorisée le télégramme suivant :

« Préparez-vous à apprendre les pires nouvelles »

Par une autre dépêche de Shanghai, 5 juillet, publiée par les journaux.

« On rapporte qu'en plus des étrangers, les troupes chinoises ont massacré plus de 5.000 indigènes convertis au catholicisme. »

Des Chinois arrivés à Tchi-Nan-Fou dépeignent Pékin comme un enfer et disent que les rues de la ville sont transformées en véritables fleuves de sang. »

Au Transvaal

On s'est battu à Ficksburg et aussi près de Sénékal.

Les Boers ont fait une tentative désespérée pour reprendre Ficksburg. Ils ont attaqué à minuit. Le combat a été court, mais acharné. Il a duré une heure.

Les communications postales sont rétablies entre Johannesburg et Prétoria.

Les Boers luttent toujours en désespérés : résolus à mourir, ils n'abandonneront pas la partie tant qu'un homme sera en état de porter les armes.

En effet le correspondant du *Daily Telegraph* dans l'Afrique du Sud télégraphie de Lourenço-Marquez qu'il a essayé d'interviewer le président Krüger, mais qu'il n'a pu voir que M. Reitz ; celui-ci lui a fait les déclarations suivantes :

« — Dites au monde entier que la République Sud-Africaine combat pour son indépendance jusqu'à ce qu'elle n'ait plus que 500 Burghers en vie et encore après, la lutte continuera. Telle est notre ferme résolution. »

Un correspondant anglais télégraphie de Watarval Onder, à la date du 4 juillet :

« J'ai de nouveau interviewé le président Krüger qui m'a dit : Nous avons l'intention de reprendre Prétoria. »

INFORMATIONS

La liberté de la presse

Les quatre groupes de la gauche de la Chambre, la gauche démocratique, l'union-progressiste, la gauche radicale socialiste et le groupe socialiste ont décidé de constituer, durant les vacances un comité de permanence. Ce comité sera chargé de se tenir en rapport avec le gouvernement. Chaque groupe sera représenté dans ce comité par trois membres. La gauche démocratique a désigné MM. Sarrien, Henri Brisson et Lockroy ; l'union progressiste a désigné MM. Emile Cère, Dron et Henricque-Duluc ; le groupe radical socialiste et le groupe socialiste désigneront leurs délégués dans une très prochaine réunion.

Comité de permanence

Le comité général des Associations de la presse française, réuni le 5 juillet 1900, à l'effet de délibérer sur les questions posées par le projet de loi sur la presse adopté par le Sénat, et soumis actuellement à la Chambre, s'est prononcé, à la majorité des Associations présentes, pour le maintien intégral de la loi de 1881.

Députés et Journalistes

Le bureau de la Chambre s'est réuni hier, après la séance, pour délibérer sur la plainte portée par M. Peignot, député de la Marne, contre M. Papillaud, rédacteur à la *Libre Parole*.

Le bureau a décidé que l'accès du Palais-Bourbon serait interdit à M. Papillaud, jusqu'à nouvel ordre.

Un Procès à la « Libre Parole »

M. Joseph Fabre intente un procès à la *Libre Parole*, à raison d'injures adressées par ce journal, dans un article paru hier à une pluralité de sénateurs dont M. Joseph Fabre fait partie. L'assignation relève particulièrement cette phrase : « 153 vieille canailles sénatoriales contre 90 honnêtes gens ont voté l'affichage du discours qui contient la déclaration ministérielle. »

M. Joseph Fabre demande, à titre de dommages-intérêts, l'insertion du jugement dans la *Libre Parole*.

Max Régis

M. Max Régis, venant d'Alicante par Barcelone, a été arrêté à Cerbère. Il était accompagné de deux amis, MM. Jeandet et Gobillon, rédacteurs de l'*Anti-Juif*, d'Alger,

vi ont été arrêtés par M. Orsini, commissaire spécial, qui dernièrement mettait en état d'arrestation Fabro, secrétaire de Max Régis.

Max Régis et ses amis ont été conduits dans le cabinet du commissaire spécial, qui a procédé à leur interrogatoire.

Ils ont déclaré que, inculpés de complicité d'homicide sur la personne d'agents de la force publique, ils étaient venus en France pour se constituer prisonniers et comparaître devant la cour d'assises du Var, qui doit les juger dans le courant du mois. Ils seront dirigés sur Draguignan, où sont déjà détenus neuf de leurs complices.

Affaire Sipido

Jeudi ont pris fin les débats de l'affaire Sipido, l'auteur de tentative d'assassinat sur le prince de Galles.

Le verdict du jury est affirmatif pour Sipido et négatif pour les trois autres accusés, qui sont acquittés.

Concernant la troisième question : Sipido a-t-il agi sans discernement ? la cour se retire pour délibérer.

Peugeot et Meert sont mis en liberté.

La cour rend un arrêt fortement motivé acquittant Sipido, ordonnant sa mise en liberté et le mettant à la disposition du gouvernement jusqu'à 21 ans.

Affaire Sipido

Les journaux anglais manifestent une très vive colère de l'acquittement de Sipido, l'auteur de l'attentat contre le prince de Galles. Certains vont jusqu'à conseiller aux Anglais de boycotter Ostend et de refuser aux sportsmen belges l'accès des champs sportifs de l'Angleterre.

Horrible Accident

Un mètreur, Charles Noël, demeurant à Clichy, 42, rue du Bois, après avoir fini sa journée à l'usine élévatoire, rue Fournier, en partait mardi soir à quatre heures, accompagné d'un entrepreneur de peinture, M. Welt, et du fils de ce dernier, âgé de 17 ans. En descendant l'escalier, il eut la malencontreuse curiosité de pénétrer sous la voûte qui recouvre le canal adducteur des eaux d'égout, d'où ces eaux sont attirées dans d'énormes tuyaux d'aspiration, dont plusieurs sont du volume d'un homme. Le mètreur s'avança dans la galerie à la distance d'environ cent mètres, suivi de M. Welt, qui tint à ne pas se séparer de l'imprudent, afin de veiller sur lui.

Arrivé tout à fait à proximité des tuyaux d'aspiration, Noël fut soudainement pris de vertige et tomba dans le canal, où il disparut promptement; M. Welt s'y jeta après lui pour essayer de le sauver, mais il allait avoir le même sort s'il son fils, qui avait entendu ses cris, n'était accouru et ne l'avait repêché, au moment où il se noyait, par un pan flottant de sa blouse.

Cependant, le mécanicien ne tarda pas à s'apercevoir que la machine ne fonctionnait plus; on fit des recherches et on découvrit un des tuyaux, un cylindre de 0,50 centimètres de diamètre, bouché par le corps de l'infortuné qui avait été littéralement aspiré; ses bras étaient rentrés dans son corps et il était roulé sur lui-même.

Le malheureux laisse une veuve, dans un état de grossesse avancée, chargée déjà de quatre enfants et réduite, par la mort de son mari, à une extrême misère.

Tirage d'obligations

Ville de Paris 1896

Le numéro 229,414 est remboursé par 100,000 francs.

Le numéro 38,210 est remboursé par 20,000 francs.

Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 10,000 francs : 230,728 et 172,172.

Les trois numéros suivants sont remboursés chacun par 2,500 francs : 213,634, 151,903, 284,048.

Quatorze numéros sont remboursés chacun par 1,000 francs.

Foncières 1879

Le numéro 1,298,526 gagne 100,000 fr.

Le numéro 1,181,037 gagne 100,000 fr.

Le numéro 172,202 gagne 25,000 francs.

Les numéros 123,659 et 1,599,657 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 864,797 546,218 1,068,342 1,763,485, 878, 110 gagnent chacun 5,000 francs.

Quatre-vingt-dix numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Foncières 1885

Le numéro 557,366 gagne 100,000 fr.

Le numéro 794,677 gagne 25,000 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs.

775,212 — 103,210 — 948,858 — 385,226 194,085 343,927.

Quarante-cinq numéros sont remboursables à 1,000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Gouzy, (interpellation de M. Krantz sur la démission du général Jamont) les voix de nos députés se sont réparties ainsi :

Pour : M. Vival

Contre : M. Lachize

M. Rey n'a pas pris part au vote.

La Chambre a adopté.

Sur l'ordre du jour de M. Gouzy, ordre du jour de confiance pour le gouvernement au sujet de la démission du général André :

Pour : M. Vival

Contre : M. Lachize

M. Rey n'a pas pris part au vote.

La Chambre a adopté.

Vote de nos sénateurs

Sur la priorité demandée pour l'ordre du jour de M. Morellet, et sur l'ordre du jour du même, approuvant le gouvernement, les votes de nos sénateurs ont été :

Pour : MM. Delpont, Pauliac, de Verninac.

Le Sénat a voté cet ordre du jour par 163 voix contre 91.

Sur le projet de résolution de MM. Morellet, Guyot, Desmons, tendant à l'affichage du discours de M. le président du Conseil, les votes de nos sénateurs ont été les suivants :

Pour MM. Delpont, Pauliac.

M. de Verninac n'a pas pris part au vote.

Le Sénat a adopté par 156 voix contre 89.

Perception

Par arrêté de M. le ministre des finances en date du 29 juin, M. Degane François, expéditionnaire à la Cour des Comptes est nommé percepteur à Souceyrac en remplacement de M. de Jarry de Bouffémont, non installé, appelé à d'autres fonctions.

Officier d'académie

M. Besson, instituteur à Duravel est nommé officier d'académie. Nos félicitations.

CAHORS

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer le public que, par suite de la fête Nationale du 14 juillet, le marché foire est renvoyé au samedi suivant 21 juillet.

Le Maire, J.-H. COSTES.

Les Courses Internationales de 8 juillet

Les courses vélocipédiques de demain, organisées par le Véloce-Sport promettent une agréable journée aux Cadurciens.

A 2 heures, notre coquet vélodrome sera envahi par une foule compacte désireuse d'applaudir les grands coureurs américains, anglais, suisses, italiens et français qui ont envoyé leurs engagements.

Leurs noms seront divulgués dans la matinée de dimanche.

Qu'il nous suffise de dire que jamais pareille fête sportive n'a eu lieu à Cahors.

Toutes les sociétés vélocipédiques du midi et du centre envoient des délégations.

Et, au festival du soir, l'entrain paraît devoir être sans précédent; pour la bataille de confetti les préparatifs sont ardemment menés.

Avis

Un concours pour l'admission au surnumérariat des Postes et des Télégraphes aura lieu le jeudi 6 et vendredi 7 septembre 1900, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part : les jeunes gens âgés de 17 ans au moins et de 25 ans au

plus au 1^{er} janvier 1900, sans infirmités, ayant une taille de 1^m 54 au minimum, — les militaires libérables en 1900 dûment autorisés par leur chef de corps.

Par exception, peuvent concourir après 25 ans, les candidats qui justifient de services dans l'administration ou de services militaires. La limite d'âge pour ces candidats est reculée d'une durée égale à celle des années de service sans pouvoir dépasser 30 ans.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au Directeur des Postes et des Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures, qui leur remettra le programme du concours.

La liste sera close le 11 août 1900.

Le Directeur des Postes et des Télégraphes du Lot, PUJOL.

Dotation de la Jeunesse de France

Le Trésorier de la Dotation de la Jeunesse de France prévient les Sociétaires de la section de Cahors, qu'il recevra les cotisations à la mairie dans la salle des mariages de main dimanche 8 juillet, de 10 heures à 11 heures 1/2 du matin.

Le versement aura toujours lieu le 2^e dimanche de chaque mois ainsi que le porte le règlement.

Les personnes qui désireraient faire inscrire leurs enfants peuvent également se rendre à la réunion.

Communication ouvrière

Les membres de l'Union syndicate des ouvriers peintres de Cahors, prient Messieurs les entrepreneurs de la région, de vouloir bien s'adresser, dans le cas où ils auraient à se procurer des ouvriers, au syndicat, Bourse du Travail, Cahors. Le Secrétaire, ALAGNOUX.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 1900

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet 1900, les Billets Aller et Retour à prix réduit, délivrés par la Compagnie d'Orléans aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, pendant la période du Samedi 7 Juillet inclus au Mardi 17 Juillet inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains du Mercredi 18 Juillet.

Tribunal Correctionnel

Audience du 5 juillet. — Contributions indirectes. — Jeanne Bican, veuve Rigal, âgée de 66 ans, de Cahors, surprise en flagrant délit de colportage de 15.150 allumettes en bois de fraude par le maréchal des logis et les gendarmes Bedrives et Courdesse, de la brigade de Cahors, au lieu dit le Roc, de Labeyne, est condamnée à 375 fr. d'amende.

Le tribunal a prononcé la confiscation de 24 kilos de tabac d'origine frauduleuse, qu'un individu, resté inconnu a déposé dans une étable abandonnée.

Coups et blessures. — Une affaire de coups et blessures, dernier écho des élections municipales de Pradines, concernant les sieurs François Payssot, âgé de 31 ans; Emile Allemand, âgé de 36 ans, et Gabriel Chanut, âgé de 59 ans, est ensuite appelée.

Allemand a été battu aux dernières élections municipales et attribue son échec à la défection de la famille Payssot. *Inde iræ.*

Le 10 juin, à dix heures du soir, Payssot, pris de boisson, a la malencontreuse idée d'entrer au café Théron où Allemand se trouve avec ses amis. Une discussion s'engage, le mot de « dreyfusard » est prononcé. Il n'en fallait pas plus pour qu'une bataille s'ensuive. Payssot est roué de coups et sort de l'établissement en piteux état et, à son tour, il provoque Chanut et tous deux roulent dans la poussière.

Des témoins nombreux avaient été appelés par les trois prévenus. Un seul, le sieur Emile Ayot, présent à l'appel, est entendu. Les autres n'avaient pas daigné entrer dans la salle d'audience, bien que l'audience eût commencé.

Après les plaidoiries de M^e de Valon, Besse, et Lagarrigue, le tribunal relaxe Chanut, condamne Payssot à 30 fr. d'amende avec le bénéfice de la loi de sursis, et Allemand à 40 fr. d'amende.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au juillet 7 1900

Naissances

Père, Jean-Madeleine, rue Pierre de Bernis.

Couderc, Pierre-Marie, à la Gare.

Décès

Méric, Antoinette, veuve Garric, 95 ans, sans profession, rue du Tapis Vert, 17. Mouchard, Hippolyte, 2 ans, à l'hospice.

Musique du 7^m de ligne

PROGRAMME DU 5 ET 8 JUILLET 1900

Allegro militaire,	Strobl.
Le Pré aux Clercs, (Ouverture)	Hérold.
Pomone, (Valse)	Waldteufel.
Hérodiade, (Grande Fantaisie)	Massenet.
Marche N° 1	Schubert.

De 8 h. un quart à 9 h. et demie (Allées Fénélon)

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ — Certificat d'études.

GARÇONS : Inscrits, 22, reçus, 12 : MM. Tissandier, de l'école de St-Matré. Delrieu, de l'école de Valprionde. Bouchet, Delbreil, Lafage, Lasvènes, Rolland, Redon, Tourné, Broch, Rolland Louis, de l'école primaire supérieure de Montcuq.

Lafage Basile, de l'école de St-Laurent. FILLES : Inscrites, 10 ; reçues 9.

Mlles Marcenac, de l'école de St-Martial. Payral, de l'école de St-Geniez.

Gratignol, Simonet, de l'école primaire supérieure de Montcuq.

Alis, Guigne, Larroque, de l'école de St-Laurent.

Arnaudet, Delmas, de l'école de Lasbouygues.

LUZEC. — Certificat d'études.

GARÇONS, 49 inscrits, présents, 48, reçus, 42.

MM. Fauvel, Solacroup Germain, Solacroup Edmond, Villefaunés, de l'école de Carnac-Rouffiac.

Castagné, de l'école de Cénac. Lafon Georges, Pagès Amédée, de l'école d'Albas.

Ilbert Célestin, de l'école de Cornou. Bonafous, Carrié, Carrières, Durand, Estradel, Jordanet, Pagès, Pommié, Rigal, de l'école de Douelle.

Fresquet, Brunet Jean, de l'école de Parnac.

Alis Daniel, Dulac, Girard, Jougla, Labruyère, Magot, Lacavalerie, Mailhé, Nouvelle, Rigal, de l'école de Luzech.

Redoulès, de Saint-Henri.

Blanié, Bely, Bonnet, Daubanes, Lurguie, Massabie, Rigal Eloi, de l'école de Sauzet.

Bergon, Bley Paul, Combarieu, Esquieu, Raynal, Vialas, de l'école de Villesèque.

FILLES : 15 inscrites, présentes 13, reçues, 13 :

Mlles Ausset, de l'école de Cénac. Ballaude, David, Peffaure, Salinié, Vidal, de l'école de Douelle.

Delcros, Dellard, Molinié, de l'école de Carnac-Rouffiac.

Caviole Amélie, Cosse, Dumeaux, Mauriol, de l'école de Luzech.

PUY-L'ÈVÈQUE. — Foire.

Les bœufs étaient en baisse.

Les porcs au cours ordinaire.

Les moutons gras de 65 à 75 c. le kil. Autres de 10 à 30 fr. l'un.

Poules de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 la paire.

Poulets de 2 fr. à 3 fr. id.

Lapins dom. de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 id.

Blé de 9 fr. 50 à 10 fr. 50 les 4/5.

Maïs 9 fr. les 4/5.

Examen du Certificat d'études primaires.

— L'examen du Certificat d'études primaires est fixé, dans le canton de Puy-l'Èvêque, au 24 juillet, au lieu du 28 juillet.

FLORESSAS. — A M Brugalières, maire

de Floressas. — Il est des silences qui sont éloquentes. Je considère le vôtre de ce nombre M. Brugalières. Aussi je m'en déclare pleinement satisfait car il prouve surabondamment l'exactitude des faits signalés dans ces colonnes. Cependant il eût été plus adroit d'avouer votre impuissance à vous justifier des allégations relevées contre vous que de montrer si peu d'habileté dans le choix de la personne qui prend votre défense au Quercinois. Toutefois pour l'édification de mes lecteurs je leur dois quelques réflexions sur l'entrefilet qui me concerne. Au lieu de nous présenter des preuves irréfutables au service de votre cause, M. Brugalières, ce Monsieur nous sert un morceau de prose qui certainement n'est pas du meilleur goût. J'avais dévoilé ici des faits dont je m'étais

efforcé de prouver l'authenticité et il me semble qu'il eût été plus convenable de se défendre sur ce terrain que de biaiser en des termes grossiers tels que : « plat de macaroni réchauffé, paon déplumé, etc. » Si c'est là le langage imagé de votre défenseur et si son lyrisme s'étale sous cet aspect, il risque fort de séduire bien peu de lecteurs.

Dans ces conditions ce pauvre *Quercinois* qui a vu le jour au printemps après avoir végété chétivement durant l'été, pourrait bien, comme les plantes annuelles, redouter sérieusement les rigueurs de l'automne. Mais il restera encore à son éminent rédacteur la suprême consolation de pouvoir composer une élogie sur « la chute des feuilles ».

Un électeur vigilant

N. B. — La conclusion est l'avis personnel de notre correspondant.

L. R.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Accident grave. — Mercredi, vers quatre heures de l'après-midi, la femme Gaubert, âgée de cinquante ans, ménagère, rue Orthobadial, s'était rendue sur la berge du Célé, en face le couvent des Carmélites, pour prendre du linge qu'elle avait étendu sur une corde. La chaise sur laquelle elle se trouvait ayant glissé, cette malheureuse tomba sur un piquet qui lui a fait de graves blessures au bas ventre. Relevée sans connaissance et transportée à son domicile, le docteur, appelé, lui a donné immédiatement les soins nécessaires. Malgré la gravité des blessures, ses jours ne sont pas en danger.

Fête nationale du 14 juillet. — Programme :

Vendredi 13, à 8 heures, annonce de la fête par les sonneries des cloches. A 9 heures, brillante retraite aux flambeaux avec le concours de l'harmonie les Artisans réunis et la compagnie des sapeurs-pompiers. — Samedi 14, à 5 heures du matin, sonnerie des cloches, bombes aériennes. A 8 heures, distribution de bons de pain aux indigents, dans la cour de la mairie. A 2 heures bal public sous la halle. A 8 heures 30, illuminations générales. A 9 heures 30, grand concert sur la place de la Raison, par l'harmonie et l'orchestre. A 10 heures 30, grand feu d'artifice tiré sur l'esplanade des Carmélites. Reprise du bal sous la halle.

BAGNAC. — Foire — Malgré les travaux des champs, notre foire mensuelle a été plus importante qu'on ne l'espérait. Le champ de foire était bien garni. Il s'est traité un certain nombre d'affaires sur les bœufs d'attelage et d'élevage. Mêmes cours sur les bœufs gras et les veaux. Les porcs destinés à la charcuterie se vendaient 80 fr. les 100 kilos. Les porcelets étaient hors de prix. Les marchands forains avaient l'air satisfait.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Examens du certificat d'études. — Mardi dernier a eu lieu l'examen du certificat d'études pour les garçons et mercredi pour les filles.

Parmi les examinateurs étrangers à l'enseignement, on remarquait MM. Théaux, sous-préfet ; Linol, maire et conseiller général ; le Dr Fontanille, maire et délégué cantonal.

Ont été définitivement reçus les élèves dont les noms suivent :

Agrafiel Jacques, Cassagne Antonin-François, Chaumet François-Marcel, Clavières Léon-Antoine, Coldéfy Paul-Marius, Fauché Jacques-Etienne, Fauret Henri, Lafon Jean-Baptiste, Lambert Jean-Baptiste, Laval Jean, Maurin Antoine-Marius, Michaud Jean-Louis, Vinel Georges, de l'école publique de Gourdon.

Arcambal Pierre, Hébrard Abel, Pébeyre Louis, de l'école publique du Vigan.

Albressac Pierre, Callès Hilarion, Malgouyerd Léopold, de l'école mixte de Saint-Cirq-Bel-Arbe.

Boudon Marcel, de l'école publique de Saint-Clair.

Couronnet Charles-Clément, Dégat Léon, Delair François, Lavadou Noël, Lhorté Edouard, Vayssières Auguste, de l'école publique de Nozac.

Cambonie Albin, Gatignol Jean, Jit Alfred, Rodes Antoine, Simon Jean, de l'école mixte de Costeraste.

Ecoles de filles

Issandou Jeanne-Alexandrine, Malgouyerd Irma, Richaud Marie-Madeleine, de l'école publique de Gourdon.

Daudet Antoinette-Berthe, de l'école mixte de Milhac.

Cluzel Henriette, de l'école privée de Cénac (Dordogne).

Arcambal Flavie, de l'école privée du Vigan.

Delpech Marie-Elise, Laborie Marie, Teulat Jeanne-Emilie, de l'école publique du Vigan.

Marrouch Isaure, de l'école mixte de Souillaguet.

I avadou Berthe, de l'école publique de Rouffilhac.

Figeac Louisa, Tocaven Noémie, Tronche Mathilde, de l'école publique de Nozac.

LAMOTHE-CASSEL. — On nous prie d'insérer la note suivante :

Le conseil municipal de la commune de Lamothe-Cassel est au complet depuis un mois.

On ne s'explique pas que le conseil n'ait pas été appelé encore à nommer le maire et l'adjoint.

Ce retard est préjudiciable aux intérêts communaux.

C. R.

Conseiller municipal.

SOULLAC. — Foire. — La foire du 4 juillet, que le beau temps a favorisée, a été plus importante qu'on ne pouvait le supposer il y a quelques jours.

Il est certain que la pluie abondante qui est tombée durant la nuit de lundi et une partie de la journée d'hier y a largement contribué ; les ventes sur le bétail, notamment les bouvillons, bœufs de travail et bêtes à laine, ont été plus actives, avec hausse sur le prix.

Ces dernières pluies ont mis fin à la sécheresse qui faisait craindre pour les récoltes sur pied, ainsi que pour les fourrages artificiels et autres.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain la suite de nos feuilletons.

DIX ANS DE LA VIE D'UNE FEMME

Qui ne connaît l'expression : « j'ai souffert comme un martyr » ? Devant moi, sur mon pupitre, j'ai justement une lettre qui contient ces mots. Cependant les faits s'accordent à peine avec la comparaison. Les tourments d'un martyr ne durent généralement pas longtemps ; à peine un instant, ou tout au plus une heure. D'une manière ou de l'autre la souffrance disparaît bien vite. Dans plus d'un cas de martyre il y a même absence de douleurs. C'est que les affections physiques les plus grandes sont souvent supportées, avec plus ou moins de patience, par certains individus — hommes ou femmes — pour lequel il ne se trouve jamais personne qui voudrait bien allumer le bûcher ou aiguiser la hache de la persécution. A dire vrai nous sommes plus humains que ne l'étaient nos ancêtres, car nous ne brûlons plus nos semblables toutes les fois que leurs croyances religieuses diffèrent des nôtres. Cependant l'impitoyable Nature ne manque jamais de nous châtier chaque fois que nous violons ses lois — à bon ou à mauvais escient — comme elle l'a toujours fait et comme elle le fera toujours.

Non pas pendant une heure, ni pendant toute une journée, mais pendant dix longues années consécutives une de nos nombreuses correspondantes, M^{me} Lengellé, endura de son mieux — comme bien d'autres, du reste — les tortures d'un mal bien connu : la névralgie, ou douleur des nerfs. Sa triste épreuve commença à treize ans pour finir juste dix ans plus tard ! Par fois elle souffrait tant qu'il lui semblait qu'on lui frappait sur la tête à coups de marteau. Chaque année, à une certaine époque où sa faiblesse était excessive, elle devait garder le lit plusieurs semaines de suite. Pendant cette réclusion forcée elle avait souvent des accès terribles. Cela ne l'empêchait pas de souffrir, à un moindre degré, il est vrai, lorsqu'elle avait de nouveau la force de se traîner par la maison. Il va s'en dire que lorsqu'elle se trouvait dans le paroxysme de la douleur il lui était impossible de faire le moindre mouvement. S'il lui arrivait de remuer le doigt cela ajoutait à ses souffrances.

Avec le temps elle devint très maigre et fort pâle, comme elle le dit, et cela se conceit. Lorsqu'elle était sur pied, ses souffrances étaient encore trop vives pour lui permettre de se livrer au travail, même le plus léger. Son mal ne consistait pas seulement à ressentir son affreuse névralgie ; elle avait aussi de grands maux d'estomac, et souvent elle rendait tout ce qu'elle venait de manger. De cette manière son corps manquant de nourriture lui refusait les forces dont elle avait besoin pour supporter l'autre forme de souffrances. Elle n'éprouvait plus ni goût, ni plaisir à manger, et si elle s'efforçait de prendre de légers aliments s'était pour ne pas mourir d'inanition. Ses nuits étaient souvent terribles, étant remplies de nombreuses visions. A part un vague espoir dans un secours prochain qui ne venait jamais, le

sort de la jeune femme n'était assurément pas enviable. Ayant vainement cherché de tous côtés, si non la guérison de ses maux, du moins leur soulagement, M^{me} Lengellé finit par tomber dans le plus grand désespoir.

« Ce fut vers cette triste période de ma maladie, écrit-elle, — que je cherchai du secours dans une direction opposée de celle que j'avais suivie jusqu'alors. Quelques années auparavant, j'avais entendu parler de la Tisane américaine des Shakers vendue par M. Oscar Fanyan, Pharmacien, à Lille (Nord), qui, disait-on, était un remède souverain dans le cas de dyspepsie ou indigestion chronique, de rhumatisme, d'embarras du foie et des reins, ainsi que de tous maux et faiblesse des nerfs. Une ou deux fois je fus presque décidée à employer ce remède, mais j'avais essayé inutilement de tant d'autres médicaments que je ne pouvais vaincre mon hésitation. Enfin mes amies me citèrent tant de preuves de l'efficacité de cette Tisane que je me décidai à en faire l'essai. J'avais à peine fini le premier flacon que je me sentis déjà soulagée. Au cinquième flacon j'étais complètement guérie. Jugez de ma joie car tous mes maux avaient disparu. Plus de névralgies, plus de dyspepsie, plus de douleurs. Je rénaissais à la vie et cela, grâce à votre précieux remède. Depuis sept ans je jouis d'une excellente santé. Vous pouvez publier ma lettre si vous le jugez à propos. M^{me} Lengellé Café de la Place, à Camon, près Amiens. Légalisation (Signé) Thiers adjoint, Amiens, (Somme).

BULLETIN FINANCIER

La baisse que nous avons constatée hier a provoqué dès l'ouverture de la Bourse des rachats de réalisation de bénéfices qui ont amené un relèvement des cours.

Les affaires ont été des plus calmes. Le 3 0/0 a passé de 99.47 à 99.65 ; le 3 1/2 0/0 de 101.77 à 101.95 ; l'amortissable ferme à 98.25.

La Banque de France s'inscrit à 4000. Le Comptoir National d'Escompte vaut 590 et le Crédit Foncier 600.

Le Crédit Lyonnais a repris de 12 fr. à 1032. La Société Générale est ferme à 608.

Nos Chemins sont mieux, le Lyon reprend à 1795, le Midi à 1250, le Nord à 2290 et l'Orléans à 1700.

Le Suez clôture à 3420. Les fonds étrangers sont mieux, l'Extérieure fait 70.85, l'Italien 91.15, le Portugais 22.80, le Russe 3 0/0 1891, 84.

Le Turc D clôture à 22.55, la Banque Ottomane à 528.

En Banque les actions de la Cie du Zambèze se négocient à 39 et 40 francs.

Bibliographie

Le Guide Bleu de l'Exposition

Un des plus grands succès de 1889 fut le *Guide Bleu* de l'Exposition, volume pimpant et coquet entre tous, dont il en fut tiré cinq cent mille exemplaires en quelques mois.

Le *Guide Bleu* de 1900 est à tous égards digne de son aîné. D'un format pratique, conçu dans une formule claire et instructive, il promène le visiteur partout sans le retenir trop longtemps nulle part ; il signale toutes les beautés et les enseignements de l'Exposition sans entrer dans les inventaires superflus d'un catalogue ; et indique enfin les moyens les plus économiques pour tout voir sans trop de frais, et perte de temps.

Il possède en plus, cette fois, l'attrait particulier résultant de ce fait qu'il est à la fois un guide bien complet, parfaitement compris et un remarquable album et photographies artistiques.

Il met ainsi le décor en face du commentaire et l'image en face du texte. Rien certes n'est plus moderne que ce recours en quelque sorte permanent à la photographie qui est maintenant le complément indispensable de tout ouvrage documentaire.

Quand l'Exposition de 1900 sera close, on retrouvera dans ce charmant ouvrage toutes ses splendeurs minutieusement décrites.

En attendant, le *Guide Bleu* fait plus que conduire ses visiteurs au seuil des enchantements de l'Exposition, il les aide matériellement à le franchir. Tout porteur du *Guide Bleu* bénéficie en effet, d'une réduction de 25 0/0 dans les principales attractions : de telle sorte qu'on ne fait pas une dépense, mais une excellente opération, en achetant le *Gui-*

de Bleu dont le prix d'acquisition peut être récupéré bien des fois dans le cours d'une seule visite à l'Exposition. En vente chez l'éditeur **A. Taride**, 18 et 20 boulevard, Saint-Denis, Paris. Dans toutes les librairies, et marchands de journaux et dans les gares.

Prix : 1 franc (franco 1 fr. 20).

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 8 Juillet 1900.

V^{me} Nacla : Chronique. — Adrien Houillon : Le Picolo — P. Vigné d'Octon : Le Pont d'Amour (suite). — Pierre Sales : Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Comte Léon Tolstoï : Résurrection (suite). — Pierre Maël : Reine-Marguerite (suite.) V^{me} Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

En vue de faciliter la visite de l'Exposition Universelle de 1900, la Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public que les billets d'aller et retour ordinaires délivrés pour Paris, de toute gare ou station du réseau située à 100 kilomètres au moins de la gare de Paris-Austerlitz, auront leur durée de validité doublée.

Cette validité exceptionnelle pourra être prolongée dans les conditions ci-après :

Pour les billets valables :
6 ou 8 jours, faculté de prolongation de 2 fois 2 jours.
10 ou 12 jours, faculté de prolongation de 2 fois 3 jours.
14 ou 16 jours, faculté de prolongation de 2 fois 4 jours.
18 ou 20 jours, faculté de prolongation de 2 fois 5 jours.
moyennant paiement pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Toulouse, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédie en France à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oïdium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfatages liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
SERVICE D'ÉTÉ (AU 8 JUIN 1900)

De Paris à Toulouse

	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	EXPRESS 1 ^{re} classe	DIRECT 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 10s.	10 ^h . 31 ^m .	9 5s.	11 15s.	—
LIMOGES.....	arrivée. 1 50 ^m	4 40	3 10 ^m	9 2 ^m	—
BRIVE.....	départ. 3 31	4 46	3 18 ^m	9 29	—
Gignac-Cressensac.....	arrivée. 6 36 ^m	6 34 ^m	4 57	midi 32 ^m	—
SOULLAC.....	départ. 6 45 ^m	7 1	5 5	1	7 ^h . 11 soir
CAZOULÈS.....	arrivée. 7 40	7 37	5 44	1 38	7 49
Lamothe-Fénelon.....	départ. 7 45	7 38	5 47	1 59	8 10
Nozac.....	arrivée. 7 52	—	—	2 3	8 18
GOURDON.....	départ. 7 53	—	—	2 10	8 25
Saint-Clair.....	arrivée. 8 9	—	—	2 11	8 27
Dégagnac.....	départ. 8 19	—	—	2 26	8 42
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée. 8 31	8 3	6 15	2 37	8 53
Saint-Denis-Catus.....	départ. 8 40	—	—	2 50	9 6
Espère.....	arrivée. 8 51	—	—	3	9 16
CAHORS.....	départ. 9 2	—	—	3 12	9 28
Sept-Ponts.....	arrivée. 9 13	—	—	3 24	9 40
Cieurac.....	départ. 9 22	—	—	3 35	9 51
Lalbenque.....	arrivée. 9 32	8 30	6 54	3 45	10 1
Caussade.....	départ. 9 41	8 45	7 3	4 5	10 12 soir
MONTAUBAN.....	arrivée. 9 51	—	—	4 16	10 30
TOULOUSE.....	départ. 10 5	—	—	4 32	11 7
	10 12	—	—	4 40	11 15
	10 45	9 23	7 45	5 15	11 42
	11 19	9 47	8 10	5 55	12 8
	12 14s.	10 35s.	8 59 ^m	7 51 ^m	12 27

(1) Le train EXPRESS 23 qui part de Paris à 9 h. 5. prend des voyageurs de 2^e et 3^e cl. en provenance de Paris et à destination des au-delà de Brive. (Brive exclu).

De Toulouse à Paris

	EXPRESS 1 ^{re} classe	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	DIRECT 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	1 50	3 18 ^m	5 45 ^s	8 ^h . 40 ^m	—	9 ^h . 13 ^m	5 30
MONTAUBAN.....	1 50	4 32 ^m	7 30	9 31 ^m	—	10 53	7 25
Caussade.....	—	4 1	8 11	—	—	11 33	8 6
Lalbenque.....	—	5 53	8 52	—	—	midi 13	8 48
Cieurac.....	—	6 2	9 1	—	—	midi 22	8 57
Sept-Ponts.....	—	6 14	9 13	—	—	midi 34 ^m	9 9
CAHORS.....	arr. 2 46	4 38	6 22	10 30	—	—	9 17
CAHORS.....	dép. 2 50	4 48	6 40	9 28	10 38	—	9 36
Espère.....	—	—	6 53	—	—	—	9 48
St-Denis-Catus.....	—	—	7 7	—	—	—	10 1
Thédirac-Peyril.....	—	—	7 21	—	—	—	10 14
Dégagnac.....	—	—	7 30	—	—	—	10 23
Saint-Clair.....	—	—	7 40	—	—	—	10 32
GOURDON.....	—	5 30	7 55	10 25	—	—	10 45
Nozac.....	—	—	8 4	—	—	—	10 53
Lamothe-Fénel.....	—	—	8 13	—	—	—	11 2
CAZOULÈS.....	a. —	—	8 25	—	—	—	11 14
CAZOULÈS.....	d. —	—	8 26	—	—	—	11 15
SOULLAC.....	a. 3 48	5 51	8 34	10 53	11 41	—	11 22
SOULLAC.....	d. 3 49	5 53	8 39	10 57	11 42	—	11 25
Gignac-Cressens.....	—	—	9 9	—	—	—	11 51
BRIVE.....	a. 4 25	6 31	11 48	12 20	9 11 ^m	—	—
BRIVE.....	d. 4 30	7	12 2 ^m	12 29	—	—	—
PARIS.....	arrivée 11 57s	4 37 ^m	8 35 ^m	9 25 ^m	—	—	11 19 ^m

(1) Le train 140 ne prend que des voyageurs de 1^{re} classe; il prend exceptionnellement les voyageurs porteurs d'un billet comportant un trajet simple d'au moins 400 kil. en 2^e classe et 500 kil. en 3^e classe.
(2) Le train 4 prend des voyageurs de 2^e classe des au-delà de Limoges vers Toulouse, pour Paris et des voyageurs de 3^e classe des au-delà de Brive (vers Toulouse) pour Paris.

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS.....	6 ^h . 55	12 ^h . 50 ^m	6 ^h . 30
Mercuès.....	6 19 ^m	1 4 ^m	6 44 ^m
Arrêt Donelle.....	6 23 ^m	—	6 48
Parnac.....	6 30	1 14	6 55
Luzac.....	6 36	1 20	7 2
Castelfranc.....	6 49	1 32	7 45
Arrêt Prayssac.....	6 52	—	7 48
Puy-l'Évêque.....	7 1	1 42	7 28
Duravel.....	7 8	1 49	7 35
Soturac-Touzac.....	7 16	1 57	7 43
Fumel.....	7 25	2 6	7 53
LIBOS.....	7 31	2 16	8 0
PARIS.....	Ar. 11 19s.	4 27	8 35m.

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS.....	7 ^h . 40s.	11 ^h . 15 ^m	7 ^h . 25m.
LIBOS.....	8 40	3 8	8 55
Fumel.....	8 48	3 18	9 1
Soturac-Touzac.....	8 16	3 24	9 25
Duravel.....	8 23	3 34	9 32
Puy-l'Évêque.....	8 30	3 43	9 39
Arrêt Prayssac.....	8 37	—	9 46
Castelfranc.....	8 45	3 59	9 51
Luzac.....	8 54	4 9	10 1
PARIS.....	9 3	4 17	10 9
Arrêt Donelle.....	9 8	—	10 14
Mercuès.....	9 13	4 26	10 19
CAHORS.....	9 25	4 38	10 31

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS.....	7 ^h . 28 ^m	1 ^h . 27 ^m	6 ^h . 27 ^m
Cabessut, halte.....	7 32 ^m	1 36 ^m	6 36 ^m
Arcambal.....	7 43 ^m	1 47	6 46
Vers.....	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 1	2 4	7 2
Conduché.....	8 14	2 17	7 14
St-Cirq, halte.....	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.....	8 25	2 33	7 28
Calvignac, hal.....	8 41	2 41	7 35
Cajarc.....	8 55	2 55	7 47
Monthron, hal.....	9 6	3 6	7 57
Toirac.....	9 16	3 16	8 6
Lamadeline.....	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC.....	9 41	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC.....	7 33 ^m	1 ^h . 11 ^m	6 ^h . 19 ^m
Lamadeline.....	7 45 ^m	1 ^h . 21 ^m	6 27 ^m
Toirac.....	7 56 ^m	1 ^h . 35 ^m	6 43
Monthron, hal.....	8 4	1 ^h . 42	6 52
Cajarc.....	8 14	1 ^h . 55	7 6
Calvignac, hal.....	8 21	2 12	7 15
St-Martin-Lab.....	8 32	2 14	7 24
St-Cirq, halte.....	8 40	2 23	7 32
Conduché.....	8 46	2 30	7 40
Saint-Géry.....	9 1	2 45	7 6
Vers.....	9 5	2 52	7 16
Arcambal.....	9 13	3 1	7 25
Cabessut, halte.....	9 23	3 11	7 36
CAHORS.....	9 31	3 19	7 44

Chemin de fer d'Orléans

Le service d'été que la Compagnie d'Orléans a inauguré le 8 juin courant comporte les améliorations suivantes concernant notre légion :

Le train venant de Paris qui arrivait à Cahors à 9 h. 45 matin y arrive à 9 h. 32 et à Montauban à 11 h. 19 où il correspond avec un train se dirigeant sur Toulouse.

Un nouveau train rapide part de Toulouse à 1 h. soir et de Cahors à 2 h. 50 soir pour arriver à Paris à 11 h. 57 du soir.

Les voyageurs de 2^e et 3^e classes pour Cahors sont admis à Paris dans le train rapide partant de Paris pour Toulouse à 9 h. 5 soir et qui arrive à Cahors à 6 h. 55 du matin.

Le train qui a lieu les jours de foire à Montauban et qui part de cette gare, à 7 h. 32 soir pour arriver à Cahors à 9 h. 20 soir aura lieu tous les jours et sera prolongé entre Cahors et Brive. Départ de Cahors à 10 h. 38 soir, arrivée à Brive à 11 h. 48 soir pour correspondre avec un train se dirigeant sur Paris.

Le train omnibus qui partait de Périgueux

à 5 h. 30 du matin en part à 5 h. et correspond à Libos avec le train arrivant à Cahors à 9 h. 25 matin.

Le train partant de Cahors à 6 h. 30 soir correspond à Libos avec un train venant d'Agen et se dirigeant sur Périgueux.

En vue de donner aux voyageurs des régions desservies par son réseau de nouvelles facilités pour visiter l'Exposition Universelle, la compagnie se propose de faire délivrer, à partir du 1^{er} juillet et jusqu'au 5 octobre prochain, aux conditions du tarif spécial G. V. N° 2 bis, les billets aller et retour de famille dont la délivrance pour Paris est prévue par ce tarif. Toutefois pour les parcours supérieurs à 200 kilomètres (le parcours exprimé étant la demi-somme du parcours aller et retour), le taux de réduction sur les prix du tarif général applicable aux parcours aller et retour sera fixé, par personne, ainsi qu'il suit :

TAUX DE RÉDUCTION PAR PERSONNE :

Parcours de 201 kil. ou en payant pour cette distance et jusqu'à 450 kilomètres pour 3 et 4 25 0/0, et pour 5 30 0/0 et pour 6 personnes 35 0/0.

Parcours de 451 kil. ou en payant pour cette distance et jusqu'à 550 kilomètres pour 3, 4, 5 30 0/0 et pour 6 personnes 35 0/0.

Parcours de 551 kil. ou en payant pour cette distance et parcours au delà 551 kilomètres pour 3, 4, 5 et 6 personnes 35 0/0. Au dessus de 6 personnes, la réduction sera de 50 0/0 pour chaque personne en plus des six premières.

A partir du 1^{er} juillet 1900, une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après : Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteaurox, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteaurox, Vierzon à Saincaize. Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la compagnie un parcours de 100 kilomètres, au minimum (soit 200 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

BELLE POSITION

Avec cinq cents francs. Monopole de la vente d'un café breveté dans chaque canton. Ecrire à Ancette-Brel, fabricant à Montpellier.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN
Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.
Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.
LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2258 du 7 Juillet 1900.

GRAVURES. — Chine : Une rue de Pékin, un jour d'émeute. — Plan des concessions européennes de Tien-Tsin. — Cartes des Chemins de fer en Chine. — Vue générale de Pékin. — Nang-Koa, occupé par les Boxers. — Vue générale de Tché-Fou. — Port et fort de Tché-Fou. — Pont de Palikao. — Consulat de France à Tché-Fou. — Entrée du canal Impérial à Pékin. — Soldats réguliers chinois. — Boxers prisonniers.

Exposition de 1900 : Le Trettoie roulant. — L'Orgue monumentale de la Salle des Fêtes. — Palais des Congrès. — Pavillon du Mexique. Départements : Vincennes : Défilé des enfants des écoles. Clermont-Ferrand : Le centenaire de Dessaix. — Château de Voygense, où fut élevé Dessaix. — La statue. — La foule. — Le Ministre de la Guerre.

Amérique : New-York : Incendie des Docks du North Germain Lloyd : Le Kaiser Wilhelm. — Le Bremen.

Portraits : Le Prince Charles de Suède. — Le Colonel Mourawieff — Montjarret, ex-piqueur de l'Elysée.

Nécrologie : Le Peintre Trouillebert. — Le Général Manigat.

Paris : Le Monument de Lafayette. — La visite des Etudiants d'Upsal à l'Elysée.

Marine : La « Saga » et les cadets de Suède.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variétés : Une aieule des Végétariens, par G. Lenôtre. Théâtre, par H. Lemaire. — Exposition de 1900 : Le Palais des Congrès et le Pavillon du Mexique, par A. B. — Le Centenaire de Dessaix et de la Bataille de Marengo, par X. — L'incendie des docks du Lloyd autrichien, à New-York, par A. B. — La Guerre en Chine, par L. de Montarlot. — L'Orgue de Moscou, par L. Tardieu.

Explication des gravures, Echees, Rébus Récréations, Revue comique, La semaine illustrée, par N. Nozeroy ; Les Livres, par Pierre Duc ; Le Sport, par A. Wimile ; Memento de la Semaine, etc.

Nouvelle : Jennes Mariés, par Aug. Lepage, illustrations de Simont-Guillen.

Le numéro 50 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) — Sommaire du n° 1415, du 7 Juillet, 1900.

La Baleinoptère du Croisic au Musée de Nantes, par Albert Larbalétrier. — Procédé de réduction exacte des médailles, bas-reliefs, etc., par Joseph Girard. — Les Zébroïdes, par Flamel. — L'Épingleuse, par H. de Parville. — Un insecte charcutier, par Henri Coupin. — Exposition de 1900 : Distribution de l'énergie électrique, par J. Laffargue. — La résistance des traverses de chemin de fer en acier, par P. de M. — La transpiration des plantes, par Albert Larbalétrier. — Le transport des wagons russes à l'annexe de Vincennes, par Georges Gay. — La conférence « Scientia ». — Chronique. — Académie des sciences : séance du 2 juillet 1900, par Ch. de Villedeuil. — L'or à l'exposition du Canada, par D.

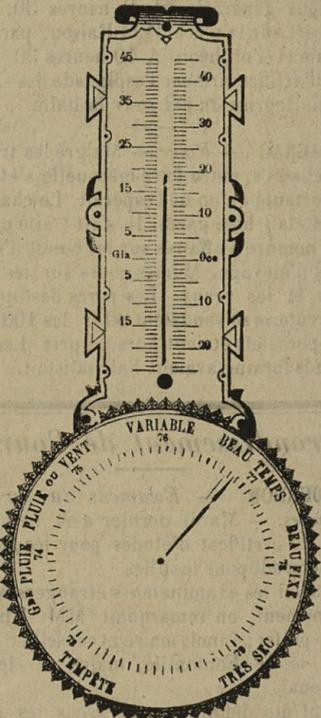
Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle.

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.



Bare-Thermomètre.

Température minima du jour: 13.

Id. maxima de la veille: 26.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 3.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors